

**CAISSE DES ECOLES DE CILAOS**

**PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022**

L'An deux mille vingt deux, le mercredi treize avril à onze heures cinq, la **CAISSE DES ECOLES** de la Commune de CILAOS, légalement convoquée, s'est réunie à la salle MOLLARET de Cilaos, sous la présidence de *Monsieur Jacques TECHER, Président de la Caisse des Ecoles.*

Nombre de membres  
en exercice : **08**

Nombre de membres  
présents : **06**

Nombre de  
procuration : **00**

Que la convocation a été  
envoyée le **07 avril 2022**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Jacques **TECHER, PRESIDENT**  
Madame Annie **HOARAU, MEMBRE ELU**  
Monsieur Frédéric **SEGART, MEMBRE ELU**  
Madame Marilyne **PAYET, SOCIETAIRE ELU**  
Madame Lys Marie **TURPIN, SOCIETAIRE ELU**  
Madame Nathalie **PERCHERON, REPRESENTANTE DE  
L'INSPECTION**

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur François **GENLINSO, SOCIETAIRE ELU**  
Madame Cyndie **TECHER, REPRESENTANTE  
DE LA PREFECTURE**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric SEGART**

**AFFAIRE N° 1 : APPROBATION DU CONTENU DE LA REDACTION DU PROCES  
VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES EN  
DATE DU 09 MARS 2022**

L'assemblée est appelée à approuver le procès verbal des délibérations du Conseil d'administration du 09 mars 2022.

Le document est joint.

Le Conseil d'administration délibère et, **à l'unanimité** :

☞ **Approuve** le contenu de la rédaction du procès verbal des délibérations du Conseil d'administration du 30 août 2021.

\*\*\*\*\*

**AFFAIRE N° 2 : EXAMEN DU COMPTE DE GESTION DE LA CAISSE DES  
ECOLES – EXERCICE 2021**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la nomenclature comptable M14.

Le Président informe l'assemblée de la transmission par la Trésorerie Principale du compte de gestion de l'année 2021 du Budget de la Caisse des écoles.

**Il est expressément dit :**

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et créances, le détail de dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif et de l'actif, l'état des restes à recouvrer ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, et que ces comptes sont équivalents à ceux du compte administratif de la Caisse des écoles.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- ☞ **De statuer** sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ☞ **De statuer** sur l'exécution du budget de la Caisse des écoles de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et des annexes ;
- ☞ **De statuer** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- ☞ **D'approuver** le compte de gestion du budget de la Caisse des écoles 2021 établi par le comptable public de la trésorerie municipale.

Le Conseil d'administration décide, **à l'unanimité** :

- ☞ **De statuer** sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ☞ **De statuer** sur l'exécution du budget de la Caisse des écoles de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et des annexes ;
- ☞ **De statuer** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

↳ **D'approuver** le compte de gestion du budget de la Caisse des écoles 2021 établi par le comptable public de la trésorerie municipale.

\*\*\*\*\*

**AFFAIRE N° 3 :      APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DES ECOLES – EXERCICE 2021**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** la nomenclature comptable M14.

Le Président présente le compte administratif du budget de la Caisse des écoles – exercice 2021, selon la note de synthèse jointe.

A l'issue de la présentation, il propose au conseil d'administration de fixer comme suit les différentes sections budgétaires :

**LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021**

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT/SOLDE</b>
FONCTIONNEMENT	50 067.50	88 221.93	38 154.43
INVESTISSEMENT + RAR	45 776.29	128 652.66	82 876.37

Le Conseil d'administration décide :

↳ **D'approuver** le compte administratif 2021 de la Caisse des Ecoles et des pièces qui le composent.

\*\*\*\*\*

**AFFAIRE N° 4 :      BUDGET PRIMITIF CAISSE DES ECOLES - EXERCICE 2022**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** la nomenclature comptable M14

Le Président informe l'assemblée que lors de sa séance du 09 mars 2022, le conseil d'administration a débattu sur les orientations budgétaires de la Caisse des écoles, exercice 2022.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif de la Caisse des écoles pour l'exercice 2022, soumis à l'adoption.

La note de présentation, ci-jointe expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir discuté le budget, chapitre par chapitre, article par article, il est proposé au conseil d'administration d'approuver pour l'exercice 2022 tel que décrit dans le document annexé le budget primitif établi comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses RAR + résultat + crédit votés	98 154.43	Recettes RAR + résultat + crédit votés	98 154.43
INVESTISSEMENTS			
Dépenses RAR + résultat + crédit votés	128 293.71	Recettes RAR + résultat + crédit votés	128 293.71

Il est proposé au Conseil d'administration :

- ↳ **D'adopter** pour l'exercice 2022, pour chacun des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes, les montants inscrits au budget.

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- ↳ **D'adopter** pour l'exercice 2022, pour chacun des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes, les montants inscrits au budget.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jacques TECHER lève la séance à onze heures vingt cinq.

Le secrétaire

Le Président de la Caisse des Ecoles  
Jacques TECHER



Identifiant : 974-219740248-20220413 - PV\_CDE\_13042022-DE

Numéro d'acte : 7452933

La présente délibération est certifiée exécutoire,

Etant transmise en sous-préfecture le 21 avril 2022



VILLE DE CILAOS

# Liste des annexes

<b>Annexe 1 :</b>	<b>Affaire N° 2</b>	<b>Compte de gestion</b>
<b>Annexe 2 :</b>	<b>Affaire N° 3</b>	<b>Compte administratif : Synthèse + Maquette</b>
<b>Annexe 3 :</b>	<b>Affaire N° 4</b>	<b>Budget Primitif : Synthèse + Maquette</b>